

Habitat / Logement

La Direction Habitat Logement de la Ville d'Aubagne accueille l'ensemble des Aubagnais à la recherche d'un logement social sur le territoire de la commune. Dans un contexte de crise du logement en France, la mission du service Logement est d'enregistrer les dossiers de demande de logement (Numéro Unique Départemental), ainsi que d'orienter et d'accompagner les usagers vers les démarches les plus efficaces en fonction de chaque situation.

La Direction renseigne également les habitants sur les questions liées aux problématiques Habitat et prend en charge tous les signalements (plateforme HISTOLOGE). Ainsi, le service Habitat remédie aux situations d'habitat indigne et/ou dégradé, et aux dangers présentés par des immeubles menaçant ruine (procédures de mise en sécurité). Il assure le traitement et le suivi des opérations visant à lutter et à résorber l'Habitat Indigne.



Le pôle logement accueille les usagers par téléphone uniquement (04 42 18 19 11) **tous les matins de 8h30 à 12h.**

Aucune réception du public sans rendez-vous (les personnes seront informées environ 10 jours avant la date du rendez-vous par courrier ou par téléphone).

En cas d'urgence liée à un risque de péril, vous pouvez laisser un message par mail sur **habitat.aubagne@aubagne.fr** ou contacter la police municipale au 04 42 18 19 39.

Demande de logement social

➤ Enregistrement en ligne

Plus besoin de vous déplacer, le site www.demande-logement-social.gouv.fr  vous permet d'enregistrer votre demande de logement social.

Dans les 48 heures vous recevrez l'**attestation d'enregistrement** indiquant votre numéro de dossier.

Vous pouvez par ce même site modifier ou renouveler votre demande ou obtenir une nouvelle attestation d'enregistrement.

Le numéro de téléphone **0 806 000 113** a été mis en place pour vous aider en cas de problème d'accès au portail grand public.

➤ Enregistrement papier

Dossier à récupérer à l'Accueil du C.C.A.S.

Remplir le document Cerfa (voir ci-dessous) et joindre les photocopies des pièces suivantes du demandeur et du co-demandeur éventuel :

- **Carte d'identité ou titre de séjour (recto-verso)**
- **Dernier avis d'imposition**
- **N° de Sécurité Sociale du demandeur et du co-demandeur**



Si hébergement, merci de le préciser sur la demande de logement.



- > <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> 
- > [Informations utiles pour faire une demande de logement](#)
- > [Plafonds des ressources pour l'accès au logement social](#)
- > [Télécharger le formulaire de demande de logement \(Cerfa n°14069*05\)](#)
- > [Annexe au document Cerfa](#)
- > [Notice explicative](#)
- > [Liste des bailleurs](#)



Adresse :

Mairie d'Aubagne
Direction Habitat Logement
BP 41465
13785 Aubagne cedex

Accueil sur rendez-vous : **04 42 18 19 11**

Permanence téléphonique : **04 42 18 19 11 (tous les jours, de 8h30 à 12h)**

Action Logement - Mon job, mon logement

Pour accompagner les actifs, en particulier ceux qui entrent sur le marché du travail et ceux qui renouent avec l'emploi, Action Logement délivre à partir du 19 juillet 2021 une nouvelle aide, « Mon Job, Mon Logement ! » d'un montant forfaitaire de 1 000 €. Elle a pour objectif de contribuer à leur permettre de trouver un logement. Le groupe paritaire entend ainsi soutenir les salariés et en particulier les plus jeunes, souvent confrontés à des difficultés financières pour accéder à un domicile près de leur emploi.



[Plus d'informations](#)

Signaler un logement indigne

La plateforme numérique [Histologe](#)  permet à l'occupant d'intervenir sur une situation de mal logement en réalisant un signalement en ligne. Histologe est un vecteur de simplicité et d'efficacité dans un dispositif de lutte contre l'habitat indigne, tant pour les habitants en situation de mal logement que pour les partenaires et leurs agents. En les fédérant au sein d'un outil unique, cette solution accélère et sécurise les échanges entre les différents intervenants sur cette thématique.

Cette solution se positionne comme un intermédiaire simple et efficace, capable de mesurer la criticité d'un signalement et de lancer des alertes précises et documentées vers les partenaires en capacité d'intervenir leur permettant d'identifier les actions à mettre en œuvre. Plus globalement, Histologe permet également la construction d'un observatoire du mal logement aidant au pilotage de la politique publique de lutte contre le mal logement.

Le mal logement concerne aujourd'hui plus de 4 millions de ménages en location en France, et près de 3 millions de personnes supplémentaires vivant dans des conditions très difficiles : absence d'eau courante ou de sanitaires à l'intérieur du logement, absence de chauffage ou d'espace approprié à la préparation des repas, logement beaucoup trop petit et surpeuplé. Ces conditions entraînent des conséquences graves et irréversibles sur la vie des locataires au quotidien, en particulier celle des enfants, notamment sur leur santé et leur sécurité.



- > [Accéder à la plateforme](#) 
- > [Télécharger la brochure explicative](#)

Numéro unique "Info logement indigne" : les Adil vous répondent

Depuis le 16 septembre 2019, toute personne confrontée à une situation ou ayant connaissance d'une situation de logement indigne peut composer le numéro "Info logement indigne" afin d'être mise en relation avec un conseiller de l'Adil de son département.

Ce dernier répond aux locataires, bailleurs ou propriétaires sur toutes les questions liées à un logement non-décent, insalubre ou menaçant ruine. L'objectif est d'identifier les désordres, vérifier les démarches effectuées, renseigner sur les droits et obligations de chacun, connaître les aides financières pour réaliser les travaux, aider au signalement et réorienter vers les services compétents.



Numéro "Info logement indigne" : **0 806 706 806**

Sur rendez-vous :

04 42 36 98 10

Maison de la Justice et du Droit

26 cours Voltaire

Tous les 1^{er} et 3^e lundis, de 14h à 17h



Allo rénovation énergie : un numéro unique pour la rénovation énergétique

Depuis le 23 novembre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ont lancé le numéro unique de la rénovation énergétique des logements « Allo rénovation énergie ». Grâce à ce nouveau canal, les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement, pourront bénéficier d'un accompagnement complet et gratuit.

En appelant, un conseiller du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat aide les particuliers à définir et à qualifier leur demande et les oriente vers les opérateurs locaux afin de bénéficier d'un accompagnement complet, neutre et gratuit – tant sur le plan technique, financier que juridique – et ce, pour toute la durée des travaux. Ainsi, si un ménage envisage de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans son logement situé sur le territoire des Bouches-du-Rhône et de la Métropole AMP, et quel que soit son niveau de revenus, il lui suffit désormais de contacter le numéro unique.



Allo rénovation énergie

04 88 60 21 06

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Demande de logement social : c'est possible sur son téléphone portable !

Demander un logement social (HLM) en ligne se simplifie. Vous pouvez désormais déposer votre pièce d'identité ou un justificatif en numérique et vous n'aurez plus à fournir plusieurs fois le même document à tous les organismes pouvant vous proposer un logement.



[Plus d'informations](#)

Nouveau portail grand public



> [Télécharger la fiche explicative de demande de logement social](#)

Missions

- › enregistrement des demandes de logement
- › suivi des dossiers et actualisation
- › délivrance et gestion du Numéro Unique Départemental (NUD)
- › articulation de la politique Logement de la Ville d'Aubagne et du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- › participation aux dispositifs de prévention des expulsions domiciliaires
- › habitat dégradé

Les bailleurs sociaux à Aubagne

[Erilia](#) 

[Logirem](#) 

[CDC Habitat](#) 

[Arcade](#) 

[13 Habitat](#) 

[Unicil](#) 

[Famille et Provence](#) 

[3F Immobilière Méditerranée](#) 

[I.C.F. Habitat Sud-Est méditerranée](#) 

[Vilogia](#) 

Liens et numéros utiles

ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

15 avenue Schuman

13002 Marseille

04 96 11 12 00



Permanences sur Aubagne sur rendez-vous à la **Maison de la Justice et du Droit** tous les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois, de 14h à 17h.

26 cours Voltaire

04 42 36 98 10



> [Document "Adil13 Permanences 2023"](#)

> www.adil13.org 

Enedis (ex ERDF)

www.enedis.fr 

Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité

www.fournisseurs-electricite.com/enedis/telephone 

Numéros d'urgence Enedis

www.selectra.info/demenagement/annuaire/bouches-du-rhone/aubagne 

Pour les informations sur l'agence d'Aubagne :

> **L'Etape Saint Thomas**

5 rue Cité

13400 Aubagne

Tél : 04 42 03 97 60 - Fax : 04 42 03 84 07

<http://fjtsaintthomas.free.fr> 

> **Résidence Adoma "Le Petit Canedel"**

Chemin du petit Canedel

13400 Aubagne

04 42 03 28 75

[Fiche résidence](#) 

> Résidence Adoma "Lunik"

6 rue de la Fraternité

13400 Aubagne

04 42 03 28 75

[Fiche résidence](#) 



CONTACT

Pôle Logement

Mairie d'Aubagne
BP 41465
13785 AUBAGNE CEDEX

 04 42 18 19 1
1

 **VOIR LA FICHE**